

**AVENANT N°4
Marché n° 2018 - 01**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Société ESE France, Société par actions simplifiée au capital de 16.221.900 €, immatriculée au RCS de Chalon-sur-Saône sous le numéro 321 819 112, dont le siège social est situé 42 rue Paul Sabatier à 71530 CRISSEY, Représentée par Monsieur Vincent NOMBLOT en qualité de Président

D'une part,

ET

Le SIVED NG sis Quartier de Paris, 174 route du Val – CS 70325, 83175 BRIGNOLES CEDEX représenté par M. Eric AUDIBERT son Président dûment habilité et autorisé par délibération

D'autre part,

(Ci-après désignées collectivement « *les Parties* »)

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Société ESE France est titulaire d'un marché dont l'objet est la fourniture de bacs roulants destinés à la collecte des déchets (Marché Numéro 2018-01], avec une échéance en date du 31/12/2022.

Le marché subit l'augmentation soudaine et imprévisible du prix des matières premières et de l'Energie nécessaires à la fabrication des bacs roulants.

La survenue de l'épidémie de coronavirus, en 2020 et l'adoption des mesures sanitaires sans précédents dans le monde entier avec une reprise économique vigoureuse en 2021, ont entraîné pénuries et hausse considérable des coûts d'exécution du marché dépassant la simple évolution cyclique du cours des matières premières. Ces différentes hausses, imprévisibles lors de la conclusion du contrat et indépendantes de la société ESE, constituent des circonstances imprévues, au sens du code de la commande publique.

Dans ce contexte, le ministère de l'économie rappelle que les retards provoqués par les pénuries ou même les bouleversements de l'équilibre économique du contrat peuvent

justifier la signature d'un avenant sur le fondement de l'article R.2194-5 du code de la commande publique afin de modifier le périmètre des prestations ou adapter les conditions d'exécution du marché (*fiche DAJ mise à jour le 29 juillet 2021 : « Les marchés publics confrontés à la flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières »*).

L'augmentation – voire le doublement - des coûts de l'Energie et des matières premières telles que matières plastiques vierge et recyclé, accessoires métalliques, semi-conducteurs a, en effet, un impact considérable, sur les coûts de fabrication des bacs roulants. Le renchérissement important des coûts n'est pas susceptible d'être neutralisé par la clause de révision de prix contractuelle.

Ces événements constituant des circonstances imprévues, entraînent une hausse substantielle des couts de production de plus de 16 %.

Les Commissaires aux comptes- Price Waterhouse- de la société ESE ont attesté, le 7 février, que la hausse du coût des matières premières représente de décembre 2020 à décembre 2021 a atteint 5,3 millions d'Euros.

Dans ces conditions, les parties sont convenues de tenir compte partiellement de ce surcoût dans les conditions du marché, la société ESE conservant néanmoins à sa charge plus de 25 % du surcout et ce par un plan d'économies.

Ces modifications, par avenant, sont indispensables pour faire face aux circonstances imprévues et permettre la poursuite de l'exécution du contrat.

IL A AINSI ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Vu le code de la commande publique, notamment en ses articles L2194-1, R2194-5, R2194-3 ;

Vu, en tout état de cause, l'article L.6 du code de la commande publique ;

Vu la hausse des prix des matières premières des plastiques vierge, recyclé, pièces métalliques, semi-conducteurs et la forte augmentation de l'Energie

Vu l'importance de la hausse des coûts des matières premières, son caractère global et généralisé, qu'un acheteur diligent ne pouvait prévoir ;

Vu l'attestation du commissaire aux comptes aux termes de laquelle, le surcoût de production est évalué à 5,3 millions d'euros

Vu également la fiche technique de la DAJ intitulée « *Les marchés publics confrontés à la flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières* » du 27 mai 2021 mise à jour le 29 juillet 2021 ;

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'intégrer, à compter de sa signature, dans les conditions du marché, la hausse des prix des matières premières affectant les coûts de production des bacs roulants.

Ces modifications financières sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues liées à la flambée des prix des matières premières en cours depuis 2021.

ARTICLE 2 – CONDITIONS FINANCIERES DE L'AVENANT

A titre de concession, et en contrepartie des renoncements stipulés ci-après, le SIVED NG approuve, à la date de signature du présent avenant, :

La majoration de 12 % des prix unitaires HT des bacs roulants fournis et des pièces détachées destinées à la maintenance visée dans le BPU

Le SIVED NG s'engage à :

- *Renoncer à toute pénalités de retard pour la livraison des conteneurs*
- *Renoncer à toutes actions et instances futures relatives aux faits exposés au présent avenant pour la période d'imprévision précitée :*

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ESE

En contrepartie de ce qui a été consenti à l'article 2 ci-dessus, la société ESE s'engage, à la date de signature du présent avenant à:

- *Renoncer à l'indemnisation d'une partie de son déficit d'exploitation résultant de son plan d'économies et correspondant à 25 % de son surcout ;*
- *"Geler" la formule de révision et l'application de toutes les variations qui résulteraient de l'application de la formule de variation des prix figurant au CCAP pendant la durée de l'avenant à l'exception des éléments signalés au BPU correspondant à l'annexe financière du présent avenant.*
- *Poursuivre l'exécution du contrat à cette condition sans préjudice de la prise en compte d'autres imprévus qui pourraient survenir ;*
- *Renoncer à toutes actions et instances futures relatives aux faits exposés au présent protocole pour la période d'imprévision précitée] ;*

ARTICLE 4 – DUREE DE L'AVENANT

L'avenant est conclu pour une durée d'un an maximum à compter de sa signature (fin de marché le 31/12/2022).

Les parties conviennent de se rencontrer trois mois avant l'échéance de l'avenant afin d'évoquer la hausse des prix matières premières et leur pénurie et les mesures éventuelles à prendre.

ARTICLE 4 – INCIDENCE FINANCIERE

Le présent marché a une incidence financière sur le marché public.
Toutefois, les seuils maximums fixés à l'avenant n°3 ne seront pas dépassés :

Fourniture des conteneurs :

- TVA à 20%
- Montant HT : 457 804, 24 €
- Montant TTC : 549 365, 08€

Maintenance des conteneurs :

- TVA à 5,5% ou 10%
- Montant maximum TTC : 70 000€

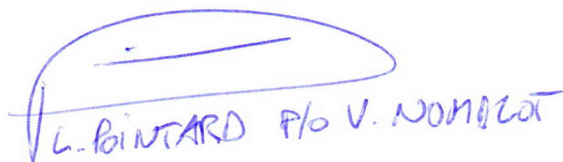
ARTICLE 5 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa notification.

Fait à Crissey , le 10/03/2022

Pour ESE France
Monsieur Vincent Nomblot

Pour le SIVED NG
Monsieur Eric Audibert



L. BINTARD P/O V. NOMBLOT

Annexe : BPU faisant apparaître les prix à appliquer dans le cadre du présent avenant n°4

ESE FRANCE
Service Client
42, rue Paul Sabatier - B.P. 40329
71108 CHALON SUR SAÔNE CEDEX
Tél. : 03 85 47 27 00 - Fax : 03 85 47 27 19
Capital de 16 221 900 €
SIRET 321 819 112 00483 APE 2222 Z

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 083-258302637-20220321-07_210322AV4COL-DE

SIVED NG
MARCHÉ PUBLIC N° 2018-01
ANNEXE FINANCIERE A L'AVENANT N° 4
FOURNITURE ET MAINTENANCE DES CONTENEURS
POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES EMBALLAGES MENAGERS
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)
utilisable jusqu'au 31/12/2022

Code Prix	Descriptif	Unité	Prix Unitaire en € HT	Prix unitaire HT en € révisé (+ 12 %)
F	Fourniture de conteneurs - Livraison en masse en un point			
F1	Fourniture d'un conteneur de 120 à 140 litres pour les ordures ménagères	unité	16,45 €	18,42 €
F2	Fourniture d'un conteneur de 240 litres pour les ordures ménagères	unité	23,85 €	26,71 €
F3	Fourniture d'un conteneur de 330 à 350 litres pour les ordures ménagères	unité	35,60 €	39,67 €
F4	Fourniture d'un conteneur de 660 litres pour les ordures ménagères	unité	99,50 €	111,44 €
F5	Fourniture d'un conteneur de 750 à 770 litres pour les ordures ménagères	unité	106,60 €	119,39 €
F6	Fourniture d'un conteneur de 120 à 140 litres pour les emballages ménagers	unité	16,45 €	18,42 €
F7	Fourniture d'un conteneur de 240 litres pour les emballages ménagers	unité	23,85 €	26,71 €
F8	Fourniture d'un conteneur de 330 à 350 litres pour les emballages ménagers	unité	60,45 €	67,70 €
F9	Fourniture d'un conteneur de 660 litres pour les emballages ménagers	unité	121,80 €	136,42 €
F10	Fourniture d'un conteneur de 750 à 770 litres pour les emballages ménagers	unité	125,50 €	140,56 €
C	Fourniture de couvercles de types "casquette" pour les emballages ménagers			
C1	Plus value pour la fourniture d'un conteneur 330 à 350 litres équipé d'un couvercle de type "casquette"	unité	15,10 €	16,91 €
C2	Plus value pour la fourniture d'un conteneur 660 litres équipé d'un couvercle de type "casquette"	unité	15,10 €	16,91 €
C3	Plus value pour la fourniture d'un conteneur 750 à 770 litres équipé d'un couvercle de type "casquette"	unité	15,10 €	16,91 €
P	Fourniture de pièces détachées			
P1	roues à nez (conteneurs 120 à 350 litres)	unité	1,22 €	1,37 €
P2	roues libres (conteneurs 660 à 770 litres)	unité	4,56 €	5,10 €
P3	roues avec freins (conteneurs 660 à 770 litres)	unité	5,30 €	5,94 €
P4	axe de roues	unité	1,40 €	1,57 €
P5	couvercle standard 120 à 140 litres ordures ménagères	unité	2,64 €	2,96 €
P6	couvercle standard 240 litres ordures ménagères	unité	4,11 €	4,61 €
P7	couvercle standard 330 à 350 litres ordures ménagères	unité	5,85 €	6,55 €
P8	couvercle standard 660 litres ordures ménagères	unité	16,13 €	18,06 €
P9	couvercle standard 750 à 770 litres ordures ménagères	unité	16,13 €	18,06 €
P10	couvercle standard 120 à 140 litres emballages ménagers	unité	2,64 €	2,96 €
P11	couvercle standard 240 litres emballages ménagers	unité	4,11 €	4,61 €
P12	couvercle avec opercule 330 à 350 litres emballages ménagers	unité	11,24 €	12,59 €
P13	couvercle avec opercule 660 litres emballages ménagers	unité	26,98 €	30,22 €
P14	couvercle avec opercule 750 à 770 litres emballages ménagers	unité	26,98 €	30,22 €
P15	couvercle de type "casquette" 330 à 350 litres emballages ménagers	unité	14,61 €	16,36 €
P16	couvercle de type "casquette" 660 litres emballages ménagers	unité	31,00 €	34,73 €
P17	couvercle de type "casquette" 750 à 770 litres emballages ménagers	unité	31,00 €	34,73 €
P18	serre manuelle pour bac à emballage collectif (330 litres à 770 litres)	unité	3,30 €	3,69 €
P19	serre automatique pour bac à emballage collectif (330 litres à 770 litres)	unité	9,21 €	10,32 €
P20	cle pour serrure de couvercle a emballages ménagers (si nécessaire)	unité	1,49 €	1,67 €
P21	axe de couvercle 120 à 140 litres ordures ménagères	unité	0,09 €	0,10 €
P22	axe de couvercle 240 litres ordures ménagères	unité	0,09 €	0,10 €
P23	axe de couvercle 330 à 350 litres ordures ménagères	unité	0,09 €	0,10 €
P24	axe de couvercle 660 litres ordures ménagères	unité	0,34 €	0,38 €
P25	axe de couvercle 750 à 770 litres ordures ménagères	unité	0,34 €	0,38 €
P26	axe de couvercle 120 à 140 litres emballages ménagers	unité	0,09 €	0,10 €
P27	axe de couvercle 240 litres emballages ménagers	unité	0,09 €	0,10 €
P28	axe de couvercle 330 à 350 litres emballages ménagers	unité	0,09 €	0,10 €
P29	axe de couvercle 660 litres emballages ménagers	unité	0,34 €	0,38 €
P30	axe de couvercle 750 à 770 litres emballages ménagers	unité	0,34 €	0,38 €
L	Fourniture de conteneurs - Livraison point par point			
L1	Livraison en masse en un point avec véhicule poids lourd à hayon y compris déchargement (indiquer le montant d'une livraison pour une commande d'un ensemble de bacs)	unité	409,00 €	
L2	Livraison en masse en un point avec véhicule de type semi-remorque y compris déchargement (indiquer le montant d'une livraison pour une commande d'un ensemble de bacs)	unité	674,00 €	
L3	Livraison point par point d'un conteneur de 120 à 240 litres jusqu'à 10 unités (montant par bac)	unité	23,08 €	
L4	Livraison point par point d'un conteneur de 120 à 240 litres pour 10 à 50 unités (montant par bac)	unité	11,54 €	
L5	Livraison point par point d'un conteneur de 120 à 240 litres pour 50 à 100 unités (montant par bac)	unité	9,23 €	
L6	Livraison point par point d'un conteneur de 120 à 240 litres pour 100 unités et plus (montant par bac)	unité	8,50 €	
L7	Livraison point par point d'un conteneur de 330 à 350 litres jusqu'à 10 unités (montant par bac)	unité	23,08 €	
L8	Livraison point par point d'un conteneur de 330 à 350 litres pour 10 à 50 unités (montant par bac)	unité	11,54 €	
L9	Livraison point par point d'un conteneur de 330 à 350 litres pour 50 à 100 unités (montant par bac)	unité	9,23 €	
L10	Livraison point par point d'un conteneur de 330 à 350 litres pour 100 unités et plus (montant par bac)	unité	9,23 €	
L11	Livraison point par point d'un conteneur de 660 à 770 litres jusqu'à 10 unités (montant par bac)	unité	25,64 €	
L12	Livraison point par point d'un conteneur de 660 à 770 litres pour 10 à 50 unités (montant par bac)	unité	25,64 €	
L13	Livraison point par point d'un conteneur de 660 à 770 litres pour 50 à 100 unités (montant par bac)	unité	25,64 €	
L14	Livraison point par point d'un conteneur de 660 à 770 litres pour 100 unités et plus (montant par bac)	unité	25,64 €	
L	Fourniture de conteneurs - Livraison/Retrait en masse (prix ajouté à l'avenant n° 1 exécutoire le 02/12/2019)			
L15	Livraison/retrait en masse en un point avec véhicule de type 20 M ³ y compris le chargement ou le déchargement	unité	93,00 €	
M	Maintenance			
M1	Maintenance des bacs 330 à 770 litres	m ³	18,04 €	

ELEMENTS
NON CONCERNES
PAR LA HAUSSE
DES COUTS DES
MATIERES PREMIERES
application de la révision
des prix au 01/01/2022

Fait le 17 février 2022

Date, cachet et signature de la personne habilitée

le 20/03/2022

L. POULTARD
ESE FRANCE
Service Client
42, rue Paul Sabatier - B.P. 40329
71108 CHALON SUR SAONE CEDEX
Tel. : 03 85 47 27 00 - Fax : 03 85 47 27 11
Capital de 16 221 900 €
SIRET 321 819 112 00483 APE 2222 Z